

PROLONGATION CONSULTATION ET REPONSES AUX QUESTIONS

Madame, Monsieur,

Ce message concerne le dossier **Montesquieu-Volvestre-MGD_31_20220722W2_01**

Objet : Fourniture et acheminement d'électricité pour les années 2023 à 2026

Vous avez fait part de votre intérêt pour l'appel d'offre cité en objet et pour lequel vous avez retiré un DCE.

Durant la phase de publicité, plusieurs candidats ont fait part de questions au pouvoir adjudicateur. Compte tenu de la période estivale (congrés), la communication des réponses n'a pas pu être faite auprès de tous les candidats.

C'est pourquoi le pouvoir adjudicateur a pris la décision de **prolonger la phase de publicité du marché du mercredi 31 août au mercredi 14 septembre à 12h00**, afin qu'il puisse être porté à la connaissance de tous les soumissionnaires les compléments d'informations apportées par le pouvoir adjudicateur, pour pouvoir s'il le souhaite déposer une offre.

Vous trouverez ci-dessous les questions/réponses :

L'article 2.4.2 de votre CCP précise une flexibilité à hauteur de 10%. Or, au regard du contexte du marché actuel cela ne sera pas possible. En conséquence, nous confirmez-vous que la flexibilité pourra être à hauteur de 5% ? » **Nous acceptons la flexibilité à hauteur de 5%.**

« L'article 2.5.4 de votre CCP précise des garanties d'origine. Pouvez-vous me confirmer qu'à minima celle-ci sera de 25% ? » **Oui, nous souhaitons bénéficier à minima 25% des garanties d'origine.**

« Pouvez-vous me confirmer que la durée des marchés subséquents ne sera pas supérieure à 36 mois ? Si vous décidez de faire un marché subséquent de 48 mois nous ne pourrions donc pas répondre. » **Le 1er marché subséquent sera très probablement de 36 mois. Nous n'allons pas dépasser cette durée.**

L'article 2.5.3 sur le prix, vous demandez la possibilité d'acheter en amont du guichet Arenh, des volumes de base. Est-ce que ce dispositif est optionnel ou obligatoire ? **Nous privilégierons les candidats offrant cette option.**

L'article 2.5.7 sur les garanties de prix, vous ne parlez pas du mécanisme de capacité. Ce mécanisme évoluant tous les ans en acceptez-vous les évolutions réglementaires ? **Par défaut, nous demandons que le prix de la capacité applicable à nos sites soit égal à la moyenne des enchères. Donc oui, nous acceptons les évolutions réglementaires.**

Sur votre BPU il ne nous est pas possible de compléter le tableau avec les coûts complémentaires et notamment celui sur le coût écrêtement. Pouvez-vous apporter des précisions ? **Les cellules dans notre BPU concernant les coûts écrêtement servent à faire les simulations/hypothèses. Elles ne sont pas à compléter par les fournisseurs.**

- Il vous faudrait rajouter un tableau spécifique aux éclairages publics car les prix ne peuvent pas être les mêmes que pour les bâtiments < 36 kVA. Vous trouverez joint au dossier de consultation, l'annexe1 bis avec les onglets (BPU) pour les bâtiments et pour l'éclairage public.
- Vous demandez le prix des garanties d'origines (€/MWh) mais pour que tous les candidats répondent avec le même pourcentage il vous faudrait nous le définir. Les candidats devront proposer un coût lié aux Garanties d'Origine renouvelable de l'électricité, selon l'option 100%, 50% ou 25%. Habituellement les candidats proposent un prix par MWh et le client choisi le volume qu'il souhaite couvrir. Nous allons nous décider lors de chaque marché subséquent. En attendant merci de renseigner le prix par MWh.

La consultation aura également lieu via la plateforme :

https://www.marches-securises.fr/perso/mgirod_repro

Bonne réception,

Cordialement,

Le pouvoir adjudicateur

Commune de Montesquieu-Volvestre